



12 % des enfants de Bourgogne-Franche-Comté vivent dans une famille recomposée

En Bourgogne-Franche-Comté, 569 000 enfants mineurs habitent avec au moins un de leurs parents. Plus des deux tiers vivent dans une famille composée d'un couple et de leur(s) enfant(s), qualifiée de « traditionnelle ». D'autre part, 12 % font partie d'une famille recomposée. Parmi eux, les deux tiers sont issus d'une précédente union. Un tiers sont donc nés de la nouvelle union, et vivent alors avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Dans ces familles, généralement plus grandes, les parents sont un peu moins souvent en emploi que dans les familles « traditionnelles ». Enfin, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale. Plus exposés à la précarité, ils habitent plus souvent dans des logements sociaux ou sur-occupés.

Amandine Ulrich, Hélène Ville (Insee)

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte 322 000 familles (*définitions*), au sein desquelles vivent 569 000 enfants de moins de 18 ans.

68 % d'entre eux vivent dans une famille « traditionnelle », composée d'un couple et de leur(s) enfant(s). D'autre part, 12 % font partie d'une famille « recomposée », c'est-à-dire dans laquelle au moins un enfant mineur n'est pas issu du couple, mais est né d'une précédente union. Enfin, 20 % vivent dans une famille monoparentale.

Dans la région, la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale est légèrement inférieure à la moyenne nationale (-1,2 point). En revanche, ils sont un peu plus nombreux à résider dans une famille recomposée (+0,9 point).

Quel que soit leur âge, les enfants sont majoritairement dans une famille « traditionnelle ». Toutefois, cette proportion diminue à mesure qu'ils grandissent (*figure 1*). Ainsi, alors qu'ils sont 80 % à vivre dans une famille « traditionnelle » lorsqu'ils ont moins de 3 ans, ils ne sont plus que 60 % à être dans cette configuration entre 15 et 17 ans. En effet, en raison des séparations, la part d'enfants vivant dans une famille monoparentale et, dans une moindre mesure, dans une famille recomposée, augmente avec l'âge.

28 % des enfants vivent avec un seul de leur parent

Au total, dans la région comme en France, 28 % des enfants vivent avec un seul de leur parent, que ce soit au sein d'une famille recomposée ou monoparentale. Dans les deux cas, ce parent est très majoritairement la mère. Dans les familles recomposées, la plupart des enfants sont issus d'une précédente union (*figure 2*). Seul un tiers sont les enfants du nouveau couple. Ils habitent alors avec leurs deux parents et au moins un demi-frère ou une demi-sœur.

Les familles « traditionnelles » sont plus souvent propriétaires

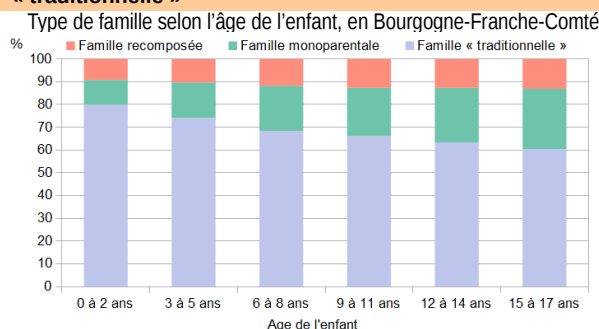
Dans les familles « traditionnelles », les enfants habitent en majorité dans des logements dont les parents sont propriétaires. Ils sont moins touchés par la sur-occupation (*encadré*). Ces enfants vivent le plus souvent dans les couronnes des plus grandes villes de la région (Dijon, Besançon, Montbéliard, Nevers, Auxerre,...). Cela permet à ces familles de bénéficier de logements plus grands, plus récents, et plus abordables tout en restant proches des pôles d'emploi.

Familles recomposées : plus de familles nombreuses

Les familles recomposées s'installent également le plus souvent dans les couronnes des grandes villes. Elles sont en moyenne plus grandes : plus d'un tiers compte au moins trois enfants (contre seulement 20 % des familles « traditionnelles »). En conséquence, leurs enfants sont 8 % à vivre dans un logement sur-occupé : c'est deux fois plus que chez les enfants des familles « traditionnelles ».

En outre, les parents des familles recomposées sont moins insérés dans l'emploi que ceux des familles « traditionnelles ». Cela peut en partie s'expliquer par les contraintes liées à un plus grand nombre d'enfants. Ainsi, seulement 62 % des enfants des familles recomposées vivent avec deux parents ou beaux-parents qui travaillent, contre 71 % des enfants des familles « traditionnelles ».

1 Plus les enfants grandissent, moins ils vivent en famille « traditionnelle »

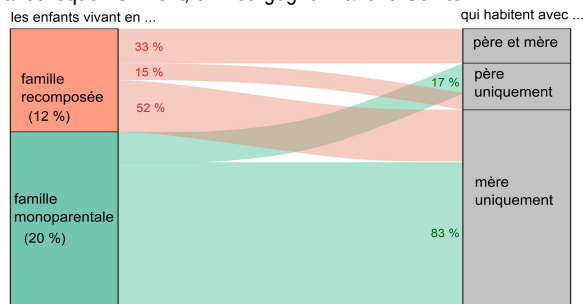


Champ : Enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, Enquête Annuelle de Recensement 2018

Cette situation peut influencer sur leurs conditions de logement. En effet, les enfants des familles recomposées habitent bien plus souvent dans des logements en location (41 %) que ceux des familles « traditionnelles » (25 %).

2 Un tiers des enfants en famille recomposée vit avec ses deux parents

Enfants des familles recomposées et monoparentales en fonction du parent avec lequel ils vivent, en Bourgogne-Franche-Comté



Note de lecture : 12 % des enfants vivent dans une famille recomposée. Parmi eux, 33 % vivent avec leurs deux parents, 15 % vivent avec leur père (et un beau-parent), et 52 % vivent avec leur mère (et un beau-parent).

Source : Insee, Enquête Annuelle de Recensement 2018

Les enfants des familles monoparentales vivent plus souvent dans des logements sociaux et sur-occupés

Les enfants des familles monoparentales sont les plus exposés à la précarité. Celle-ci est d'autant plus accentuée que dans 30 % des cas, ils vivent avec un parent qui ne travaille pas. Cette forte proportion peut être due à un moindre niveau de diplôme mais aussi à une prise en charge des enfants qui repose sur un seul parent.

En conséquence, dans la région, 12 % habitent dans un logement sur-occupé, alors même que les familles monoparentales sont généralement les plus petites. Dans la moitié des cas, le logement est occupé par un parent et un seul enfant. De plus, 35 % de ces enfants résident dans un logement social. Ils habitent principalement dans des espaces très urbains (les grands pôles et leurs banlieues), qui proposent de nombreux HLM.

Des conditions de logement plus favorables pour les enfants de la région

Les conditions de logement des enfants en Bourgogne-Franche-Comté sont parmi les plus favorables, derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. La région, peu dense et peu urbanisée, propose des logements en moyenne plus grands qu'en France. L'offre de maisons individuelles y est plus développée, et le prix du foncier y est également plus bas. Ainsi, quel que soit le type de famille, les enfants sont bien moins concernés par la sur-occupation qu'en moyenne en France (6 % contre 13 %). Ils vivent également moins souvent dans un logement social, et ont plus souvent des parents propriétaires (62 % contre 56 %).

Haute-Saône, Nièvre et Yonne : plus d'enfants en famille recomposée

La Haute-Saône, la Nièvre et l'Yonne font partie des 11 départements de France métropolitaine dans lesquels la part d'enfants vivant dans une famille recomposée est la plus élevée (plus de 13 %) (figure 3). Dans la Nièvre et dans l'Yonne, les enfants appartiennent aussi plus souvent à une famille monoparentale qu'en moyenne dans la région. Les enfants qui résident dans l'Yonne sont également plus concernés par la sur-occupation. Ainsi, lorsqu'ils vivent dans une famille recomposée ou monoparentale, ils sont respectivement 13 % et 15 % à habiter dans un logement trop petit.

Territoire de Belfort : plus d'enfants en famille monoparentale

Le Territoire de Belfort est le département de la région le plus concerné par la monoparentalité : 23 % des enfants vivent dans ce type de famille contre 20 % dans la région.

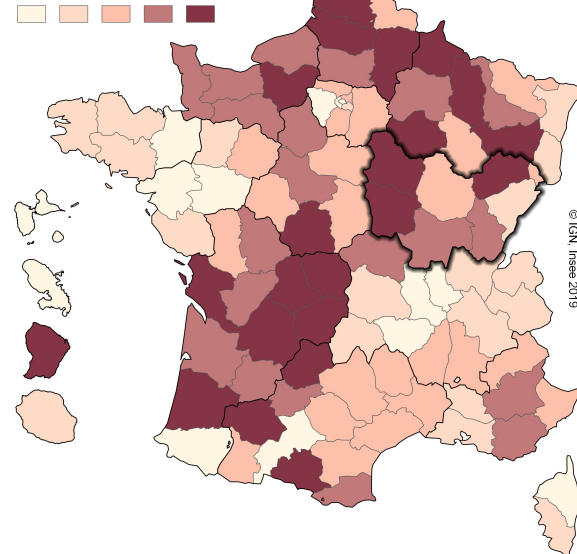
Dans ce département, très urbanisé et où le taux de pauvreté est relativement élevé, près de la moitié des enfants en famille monoparentale habitent dans un logement social. C'est également le cas d'un tiers des enfants en famille recomposée et d'un quart des enfants en famille « traditionnelle ». Seuls quelques départements d'Île-de-France affichent des proportions plus élevées. ■

3 Plus de 13 % d'enfants en famille recomposée en Haute-Saône, dans la Nièvre et dans l'Yonne

Part des enfants en famille recomposée

(pour 100 enfants mineurs)

10 11 12 13



Source : Insee, Enquête Annuelle de Recensement 2018

Source et définitions

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'aux échelons départementaux et régionaux.

Les familles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Le champ de l'étude s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur et distingue trois types de famille : les familles « traditionnelles » (tous les enfants de la famille sont ceux du couple), les familles « recomposées » (un couple d'adultes et au moins un enfant issu d'une précédente union), et les familles « monoparentales » (un parent qui ne vit pas en couple avec son / ses enfant(s)). Les familles homoparentales ne sont pas distinguées des autres. Elles peuvent être « traditionnelles » ou recomposées.

Un enfant est une personne qui vit l'essentiel de son temps dans le même logement que son père, sa mère, ou ses deux parents, et qui n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

La sur-occupation reflète le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces du logement et une norme calculée en fonction de la composition du ménage. Un logement est sur-occupé s'il lui manque au moins une pièce.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Algava E., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee première* n° 1788, janvier 2020.
- Bertrand M., « Une famille sur cinq ne compte qu'un seul parent en Bourgogne-Franche-Comté, une part qui a doublé en 25 ans », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 61, septembre 2019.
- Bertrand M., Rossignol P., « Entrée en monoparentalité en Bourgogne-Franche-Comté : un choc financier fort », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 62, septembre 2019.

